

Paris, le 13 février 2021

Vivendi va étudier la distribution de 60 % du capital d'UMG et sa cotation d'ici la fin de l'année

Les grands actionnaires institutionnels de Vivendi réclament depuis plusieurs années la scission ou la distribution d'Universal Music Group (UMG) pour diminuer la décote de conglomérat de Vivendi.

Le Directoire souhaitait, avant de pouvoir envisager de répondre à cette demande, valoriser UMG à sa juste valeur afin de mieux servir les intérêts de ses actionnaires et favoriser ainsi la réalisation de son plan de développement d'un grand groupe de contenus, de médias et de communication.

Le Président du Directoire avait fixé un objectif de valeur d'entreprise minimum pour UMG de 30 milliards d'euros. L'opération de cession qui s'est finalisée il y a quelques jours sur cette base, pour 10 % du capital d'UMG portant à 20 % la part désormais acquise par le consortium mené par Tencent, ainsi que la demande de nouveaux investisseurs à des prix potentiellement supérieurs, permettent désormais au Directoire d'envisager une distribution aux actionnaires de Vivendi de 60 % du capital d'UMG.

Cette distribution, exclusivement en nature, interviendrait à titre de distribution exceptionnelle (« special dividend »). La cotation des actions UMG, émises par la holding tête de groupe en cours de constitution, serait demandée sur le marché réglementé d'Euronext NV à la bourse d'Amsterdam, dans un pays où était implanté un des sièges historiques d'UMG. L'opération envisagée a reçu un premier accueil favorable du consortium mené par Tencent avec qui la cotation sera étudiée.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Vivendi sera convoquée pour le 29 mars prochain afin de modifier les statuts et permettre cette distribution. En cas de vote positif de ses actionnaires, Vivendi poursuivra ce projet, avec une assemblée générale approuvant la distribution qui pourrait aboutir avant fin 2021.

Le Directoire proposera par ailleurs un dividende ordinaire de 0,60 euro par action au titre de 2020 à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de Vivendi le 22 juin prochain.

Les banques déjà mandatées lors des premières étapes nécessaires à la réalisation du plan de développement de Vivendi seront associées à cette étude.

Avertissement important

Le présent communiqué de presse contient une information susceptible d'avoir constitué, avant sa diffusion, une information privilégiée au sens de l'article 7 par. 1 du Règlement européen n° 596/2014. Il contient par ailleurs des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

A propos de Vivendi

Vivendi travaille depuis 2014 à la construction d'un groupe européen d'envergure mondiale dans les contenus, les médias et la communication. Dans la création de contenus, le Groupe détient des actifs puissants et complémentaires dans la musique (Universal Music Group), les séries et films (Groupe Canal+), l'édition (Editis) et les jeux vidéo (Gameloft), qui sont les contenus de divertissement les plus consommés dans le monde. Dans la distribution, Vivendi a acquis et repositionné Dailymotion pour doter ses contenus d'une nouvelle vitrine numérique. Le Groupe s'est également rapproché de plusieurs opérateurs télécoms et plateformes afin d'élargir au maximum ses réseaux de distribution. Dans la communication, Havas Group dispose d'une expertise créative unique dans la valorisation des contenus gratuits et dans les formats courts, de plus en plus utilisés sur mobile. Par ailleurs, dans le spectacle vivant, la valorisation de franchises et la billetterie, Vivendi explore de nouvelles activités complémentaires de ses métiers, fédérées sous Vivendi Village. Les différentes entités de Vivendi travaillent pleinement ensemble, évoluant au sein d'un groupe industriel intégré et créant ainsi plus de valeur. www.vivendi.com